

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTÈRE D'ETAT CHARGE DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Electricité De Guinée (EDG)

Projet d'Electrification Rurale (PER)

Don FAD N° 2100155019672

N° DU PROJET : P-GN-F00-004

SERVICE DE CONSULTANTS

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

1. Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés de ce projet publié le 25/04/2011 sur le site de la Banque Africaine de Développement (www.afdb.org) et sur le site de UNDB le 27/04/2011.
2. Le Gouvernement de la République de Guinée a obtenu un *don* du Fonds Africain de Développement (*FAD*) pour financer le coût du Projet d'Electrification Rurale (PER). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce don sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du contrat relatif à l'élaboration de manuel de procédures administratives, comptables et financières du Projet d'Electrification Rurale.
3. Cette sollicitation de manifestation d'intérêt est ouverte à tous les consultants éligibles, conformément aux Règles et procédures de la Banque Africaine de Développement (BAD) en matière d'utilisation de Consultants (Edition mai 2008).
4. Ces procédures doivent permettre de:
 - ✓ gérer de façon optimale les fonds externes mis à la disposition de la Guinée ainsi que la contrepartie nationale en respectant les procédures et directives du bailleur de fonds ainsi que les règles de l'administration publique nationale en matière de gestion de compte spécial, décaissement, acquisition des biens et services, audit ;
 - ✓ assurer de manière fiable la saisie, le traitement et le stockage des informations d'ordre administratif, opérationnel, comptable et financier du Projet ;
 - ✓ mettre en place un système d'information de gestion administrative et comptable conforme aux prescriptions des accords de financement.
5. Le Ministère d'Etat Chargé de l'Energie et de l'Environnement (MEEE) représenté par l'Electricité de Guinée (EDG) invite les candidats éligibles intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Chef de la Cellule d'Exécution du Projet
Electricité de Guinée (EDG)
Direction Planification et Equipement 4^{ème} étage
Immeuble EDG, Cité Chemin de Fer, Kaloum
BP 1463 Conakry
République de Guinée
Tél : +224 62089610 / +224 63640000
Fax : +224 30411853
E-mail : kbang02fr@yahoo.fr

et aux heures suivantes : de 8H à 17H du lundi au jeudi et de 8H à 13H les vendredi.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 28 juin 2011 à 10 H (heure locale) :

Electricité De Guinée – EDG
Direction Planification & Equipement
Cellule d'Exécution du Projet
Cité Chemin de Fer, 4^{ème} étage
B.P. 1463 Conakry
République de Guinée
Tél : +224 62089610 / +224 63640000
email : kbang02fr@yahoo.fr

8. Une liste restreinte de six Firmes, sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément aux règles et procédures de la Banque Africaine de Développement pour l'utilisation des Consultants (édition de mai 2008). Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part du Donataire de l'inclure dans la liste restreinte.